

> Procès Verbal du Conseil de Communauté

Séance du 24 sept. 2010...



La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. André ROSSINOT, maire de Nancy.

• Qualité de l'espace public et des déplacements.

Rapporteurs : M. CANDAT - M. ROYER - M. BERTAUD

10. Territoire à enjeux « Sud-est » - Traduction du schéma de cohérence intercommunal dans les politiques publiques d'urbanisme et de déplacements.

Intervention de M. Didier SARTELET, Vice-Président, Maire de Heillecourt :

M. SARTELET. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous comprendrez qu'aujourd'hui est une étape importante pour notre ville et je suis très heureux de voir enfin cette question arriver au sein de cette assemblée.

Pourquoi maintenant ? Pourquoi la V.L.I.? Nous n'avons pas la chance, au niveau de notre commune, d'avoir un patrimoine architectural important. Par contre, nous avons une chance énorme qui fait l'attractivité et la qualité environnementale de notre ville, c'est d'avoir ce grand parc en plein centre de la ville, un lieu de rencontre, un lieu de réunion, un lieu d'installations sportives et un lieu culturel. Ce grand parc a été créé dans cet objectif, c'est-à-dire, pour favoriser le lien social, les rencontres. C'est un parc de 35 ha, soit 10 % de la superficie de la commune. Malheureusement, ce parc depuis plus de 30 ans vivait avec une voie de liaison intercommunale que certains appelaient voie inévitable, d'autres voie indésirable ; peu importe, c'était la voie de liaison intercommunale. Et cette voie risquait à tout moment et notamment en regardant le projet d'urbanisation, qui se développait tout autour de la commune, d'apparaître

et de devenir cette fois inévitable.

Je m'explique.

La ZAC des Cinq Fontaines à Laneuveville n'avait pas fini son extension. La ZAC de Frocourt continuait à s'étendre et je découvrais en même temps un projet d'aménagement sur les friches SNCF de Heillecourt/Jarville qui devait nous amener quelque chose comme 850 personnes supplémentaires. Il était bien évident que, si l'on ne réagissait pas à ce moment-là, tôt ou tard, il n'y avait plus d'autres possibilités que de créer cette voie. C'est pourquoi j'ai interpellé le Président de la communauté urbaine, Michel CANDAT et Gérard ROYER également à mon arrivée et j'ai eu la satisfaction d'avoir une réponse positive de leur part pour remettre à l'étude tout ce schéma de circulation dans ce secteur. Ce n'était pas une mince affaire, car supprimer une voie de liaison, une voie structurante autour de laquelle toutes les communes environnantes, du moins, à partir de laquelle les communes environnantes avaient continué à établir leur développement, leur urbanisme, cela risquait de remettre en cause, bien sûr, un certain nombre de projets et d'aménagements. C'est d'ailleurs ce

qui se passe puisque nous avons dû arrêter, pendant toutes les phases d'études, de concertation avec mes collègues, un certain nombre d'extensions que ce soit au niveau de Frocourt, des Cinq Fontaines ou des friches SNCF. J'ai moi-même arrêté la transformation du POS en PLU au niveau de ma commune parce que je me suis dit que ce n'était pas la peine d'avancer plus avant dans ces documents si l'on doit modifier les choses.

Donc, nous nous sommes réunis et nous avons travaillé, comme l'a dit le Président, dans une parfaite optique de développement durable. Je sais que tout le monde parle de développement durable mais j'en ai retenu un trépied de base qui est que le développement durable est un juste équilibre entre la qualité environnementale, -et nous la recherchons tous, elle est évidente en tout cas pour ce qui concerne ma commune de Heillecourt- et le développement économique. Il est difficile de s'opposer à des zones industrielles, des zones d'activités pour deux raisons :

• D'une part, ce sont des commerces à proximité qui évitent de prendre des moyens de transport ou moyens individuels pour aller à je ne sais

combien de kilomètres.

• D'autre part, on est dans une situation où l'emploi n'est pas sous les meilleurs auspices. On ne peut pas vouloir dire que l'on défend l'emploi et ne pas vouloir d'entreprises ou d'industries. C'est aussi cet équilibre.

Enfin, le troisième pilier de cet équilibre : le pilier de l'équité sociale, donc des logements, l'habitation, le lien social, ce lien qui a été créé et ces habitations que nous avons prévues. Nous ne pouvions poursuivre ce programme de l'habitat, puisque l'on vient d'en parler, sans envisager des voiries suffisantes et surtout des flux acceptables par l'ensemble de la collectivité et de tout le secteur. C'est pour cette raison que des réductions de programmes ont été envisagées, que l'on a négociées entre nous. Il y a eu concertation contrairement à ce que certains ont pu dire. Il n'y a pas eu de pression ; il n'y a pas eu de marchandage. Ce sont bien des concertations, des acceptations, une écoute entre les six maires du secteur. Nous sommes arrivés à une proposition qui vous est faite aujourd'hui que, pour ma part, je vous demande d'approuver. Merci.